



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 janvier 2018 à 19h

L'an deux mille dix-huit et le seize janvier à 19H, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Lévignac, sous la présidence de Jean-Jacques SIMEON, Maire.

Date de la convocation et de l'affichage : 11 janvier 2018

Secrétaire de séance : Jean-Jacques SIMEON

**Etaient présents :** SIMEON Jean-Jacques, GUILLOT Gisèle, LOIDI Robert, CABARROQUE Jean-Claude, BAYON Patrice, GENSSLER Bernard, HASS Nicole, COUZINET Anne-Marie, JURADO Jean-Claude, PUY Françoise, FRANCK Hélène, SADARGUES Marc, DE RUSS LLORDEN Coralie

**Etaient Absents excusés :**

AROUXET Claude qui a donné procuration à Jean-Jacques SIMEON

**Etaient absents :** GONCALVES Martine, TRILLES Sophie, BOTTURA Jean-Louis, CATALA Damien, LE FRANC Audrey.

**Secrétaire :** M. Jean-Jacques SIMEON

**Constatation du quorum et ouverture de la séance**

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de nommer un secrétaire de séance. M. le Maire propose d'être secrétaire de séance.

**Rajout point à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation Convention frais locaux – Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité le rajout des points.

**01. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**

**Délibération n° 2018/01**

Après avoir donné lecture du compte rendu du dernier Conseil municipal en date du 11 décembre 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal.

**02. Délibérations :**

**Délibération n° 2018/02**

**RETRAIT DELIBERATION 2017/092 ET APPROBATION NOUVELLE DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire indique qu'il convient à la demande de la Trésorerie de retirer la délibération n° 2017/092 du 11 décembre 2017.

De même il est nécessaire de procéder à une nouvelle décision modificative, sur le budget principal, pour ajuster certains articles et suite à des dépenses nouvelles.

Il présente la décision modificative n°3, ainsi qu'il suit :



Désignation	Dépenses	
	Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>		
D-27638- Créances av ances	170 000,00 €	
R- 1641 Emprunt		39 257,00 €
R- 024 Produits des cessions		1 501,00 €
D- 2111-90 Terrain Lot Petit Pré	- 129 242,00 €	
D- 1641 Remboursement Emprunt	- 15 000,00 €	
D- 103 Plan de relance FCTVA	15 000,00 €	
<b>total investissement</b>	<b>40 758,00 €</b>	<b>40 758,00 €</b>

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 3 telle que présentée ;
- D'autoriser M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

### 03. Délibérations : n° 2018/03

#### **APPROBATION CONVENTION FRAIS LOCAUX – SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de Gestion de la Save et de ces affluents loue pour son activité un bureau situé dans les locaux des ateliers Municipaux situé Rue du Parc à Lévig nac.

La convention qui vous est proposée correspond au calcul des remboursements des frais des locaux (ménage, électricité et entretien climatisation).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'approuver la dites convention,
- De donner pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à **19H45**  
Le Maire et Secrétaire de séance,  
Jean-Jacques SIMEON.